

Je ne dis pas que c'est faux. L'Alberta ainsi que les autres provinces de l'Ouest veulent plus d'industries, une plus grande expansion et une population accrue. Nous ne voulons pas que le Canada central continue de croître; à mon avis, il n'est pas sage de le prévoir. La fédération des provinces dans un régime fédéral de gouvernement veut partager le gâteau. C'est ce que les provinces demandent à l'Alberta. Nous devons partager nos ressources, nous montrer généreux et donner notre pétrole. L'Alberta est bien consentante, mais au reste du pays elle dit, «Faites en autant; donnez-nous une partie de vos industries. Déplacez ici vos entreprises et votre population. Nous ne voulons pas que le Canada progresse et s'industrialise aux dépens de nos ressources irremplaçables».

Cela me semble important. D'une certaine façon, les pays en voie de développement du Moyen-Orient disent la même chose. Puisque vous voulez acheter notre pétrole, nous vous le vendrons, mais vos produits manufacturés sont trop chers, nous ne pouvons nous permettre de les acheter. Il nous faut des industries de fabrication, il faut industrialiser notre pays. Cette position se comprend fort bien.

Si nous voulons fonder notre politique industrielle sur les ressources énergétiques, il est évident que le développement doit se faire dans ma région. Il ne suffit pas que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) dise qu'on va aider les chômeurs ou que l'on affectera des fonds pour la création d'emplois dans les zones de chômage. Ce n'est pas le point de vue du premier ministre de l'Alberta. M. Lougheed veut que la croissance ait lieu dans les régions où sont situées les ressources. La population active du Canada est mobile et nous accueillerons en Alberta des Canadiens de toutes les régions. La province n'est pas disposée à vendre ses ressources non renouvelables bon marché, sans assurer l'exploitation de ces ressources.

On a beaucoup parlé des bénéfices fortuits. Je suppose que les compagnies pétrolières réalisent effectivement de tels bénéfices. Mais que font-elles de cet argent? L'année dernière, 70 p. 100 des bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières ont été réinvestis dans la mise en valeur d'autres gisements de pétrole au Canada, et pas nécessairement en Alberta. La société Shell a dépensé 125 millions de dollars au large de la côte est et n'a pas fait de découvertes marquantes. D'énormes sommes d'argent sont investies dans la mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz, et pour leur acheminement vers le marché. La société Panarctic a dépensé 45 millions en fonds fédéraux pour la prospection du gaz naturel. Il faudra dépenser bien plus d'argent encore pour le commercialiser. La jonction des puits de gaz avec les débouchés entraînera d'énormes dépenses.

Or, que prévoit ce bill? Il prévoit l'imposition d'une taxe à l'exportation. Au terme de quatre mois, c'est-à-dire à la fin de janvier, cette taxe aura rapporté quelque 145 millions. Le gouvernement prétend que 50 p. 100 des recettes de cette taxe reviendront aux provinces. On pourrait relever une foule de citations dans le hansard pour prouver que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré que les autres 50 p. 100 seront consacrés par les provinces à la mise en valeur de leurs ressources, de sorte que les hommes politiques qui le suivront pourront dire, «Il vous reste encore pour cinq ou six ans de réserves». C'est peut-être ce qu'on dira dans cinq ou six ans d'ici, bien que, pour ma part, j'espère que nous garderons de l'avance sur notre consommation. Mais ce n'est pas ce que le projet de loi dit. Les autres 50 p. 100

Droits d'exportation du pétrole

iront au Trésor fédéral pour aider à dépanner le ministre des Finances (M. Turner) quand il devra faire les versements de péréquation.

M. Alexander: Ce n'est pas ce que Macdonald a dit.

M. Horner (Crowfoot): En effet. Il y a à peine un mois, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre que cet argent retournerait aux provinces. C'est ce qu'il a dit pendant la période des questions; cet argent leur sera remis pour mettre en valeur de nouvelles ressources énergétiques. Il n'a pas dit cela dernièrement; il a dit que nous pourrions faire beaucoup de choses, réaliser la péréquation des prix ou des choses de ce genre. Il n'a pas dit de quelle façon nous dépenserions les autres 50 p. 100.

M. Alexander: Il y a confusion chez nos vis-à-vis.

M. Horner (Crowfoot): Et comment! Le projet de loi ne nous dit pas où iront les recettes de la taxe d'exportation. Il ne garantit pas 50 p. 100 aux provinces. On y dit simplement que 50 p. 100 de la taxe iront à la province; on n'y dit pas que 50 p. 100 des frais d'établissement doivent aller à la province. Voilà la différence.

M. Stanfield: On dit dans le bill que 50 p. 100 pourront être versés.

M. Horner (Crowfoot): Comme le signale le chef de l'opposition (M. Stanfield), on dit simplement dans le bill que 50 p. 100 pourront être versés à la province. Le ministre se doit, je pense, d'expliquer clairement la chose à la Chambre. Sera-ce là la première et unique taxe d'exportation imposée sur l'exportation de nos ressources? Le gouvernement provincial va-t-il toucher 50 p. 100 de la taxe actuelle ou 50 p. 100 du droit?

Si la taxe augmente à \$10 par mois, le gouvernement réalisera un bénéfice de 300 millions par mois, dont la part provinciale serait de 150 millions de dollars. Les sociétés pétrolières, provinciales, internationales ou canadiennes, doivent retirer des bénéfices de nature à les encourager à trouver d'autres gisements. L'encouragement sera mince si le prix est maintenu à \$3.83. Un premier ministre sage et avisé attendrait, pour chercher de nouveaux gisements, que le prix monte et que nous puissions vendre nos ressources non renouvelables à des prix équitables. Ce qui veut dire, comme le signalait le *Star* de Toronto, des prix supérieurs aux prix actuels.

Le premier ministre dit que le prix du pétrole doit monter si nous voulons assurer l'exploitation de nos sables bitumineux. Ce n'est un secret pour personne en Alberta que l'entente conclue avec la compagnie Syncrude prévoit une échelle de prix selon laquelle les prix du pétrole entre 1978 et l'an 2000, passeront à environ \$15 le baril pour pouvoir assurer un bénéfice de 7 p. 100 sur le capital.

M. Stanfield: Cela ne s'appliquerait pas tout de suite.

M. Horner (Crowfoot): Ce ne sera pas tout de suite. Il est concevable que dans les 22 années qui s'écouleront entre 1978 et l'an 2000, le prix pourrait excéder \$20 le baril, surtout si le taux actuel d'inflation se maintient sous le présent gouvernement.

M. Stanfield: Il ne durera pas si longtemps.

M. Horner (Crowfoot): Non, il ne durera pas si longtemps. Même le premier ministre admet que le prix de notre pétrole doit augmenter quelque peu, sinon nos ressources demeureront inexploitées. Les producteurs de